

Art. 2 - Le déroulement des épreuves écrites est fixé au 26 février 2018 et jours suivants à l'école nationale des douanes.

Art. 3 - La date de clôture du registre des inscriptions des candidatures est fixée au 27 janvier 2018.

Art. 4 - Le nombre de postes ouverts pour la participation au cycle de formation division III mentionné à l'article premier du présent arrêté est fixé à cent soixante-six (166).

Art. 5 - Les demandes de candidature doivent être adressées par la voie hiérarchique à la direction générale des douanes (direction des recrutements et de la formation). Ces demandes doivent être obligatoirement enregistrées au bureau d'ordre de ladite direction.

Art. 6 - Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 9 août 2017, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour l'accès au cycle de formation division III pour l'obtention du certificat d'inspecteur adjoint des douanes

Art. 7 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 décembre 2017.

Le ministre des finances

Mohamed Ridha Chalhoun

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté du ministre des finances du 2 janvier 2018, fixant les listes des experts pour chaque chapitre du tarif des droits de douane d'importation.

Le ministre des finances,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 2008-34 du 2 juin 2008, portant promulgation du code des douanes, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017, notamment son article 415,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-829 du 28 juin 2016, portant nomination du président et d'un membre de la commission de conciliation et d'expertise douanière et ses substitus,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre du plan et des finances du 19 mai 1983, fixant la liste des experts susceptibles d'être appelés à siéger au comité supérieur du tarif des douanes,

Vu l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2009, relatif aux modalités de remboursement des frais résultant de la caution fournie pour la mainlevée des marchandises objet de litige devant la commission de conciliation et d'expertise douanière,

Vu l'arrêté du ministre des finances du 10 mars 2009, fixant les conditions de fonctionnement de la commission de conciliation et d'expertise douanière et les frais susceptibles d'être accordés aux experts,

Vu l'avis du ministre de la défense nationale,

Vu l'avis du ministre de l'intérieur,

Vu l'avis du ministre de l'industrie, des petites et moyennes entreprises,

Vu l'avis du ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables,

Vu l'avis du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche,

Vu l'avis du ministre de la santé,

Vu l'avis de la ministre du tourisme et de l'artisanat,

Vu l'avis du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique,

Vu l'avis du ministre des affaires culturelles,

Vu l'avis du ministre du transport.

Arrête :

Article premier - Les listes des experts pour chaque chapitre du tarif des droits de douane d'importation sont fixées par l'annexe joint au présent arrêté.

Art. 2 - Sont abrogées les dispositions de l'arrêté du ministre du plan et des finances du 19 mai 1983, fixant la liste des experts susceptibles d'être appelés à siéger au comité supérieur du tarif des douanes.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 2 janvier 2018.

Le ministre des finances

Mohamed Ridha Chalhoun

Annexe

Listes des experts appelés à participer à la commission de conciliation et d'expertise douanière

Section I
Animaux vivants et produits du règne animal
Chapitre 01 : Animaux vivants
<ul style="list-style-type: none">– Hafedh Marrakchi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Faycel Hamani: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Najwa Nacef: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Haykel Hachlef: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.
Chapitre 02 : Viandes et abats comestibles
<ul style="list-style-type: none">– Hafedh Marrakchi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Faycel Hamani: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Najwa Nacef: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Haykel Hachlef: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Ahmed Ryadh Kammoun : Ministère de la santé.
Chapitre 03 : Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques
<ul style="list-style-type: none">– Hafedh Marrakchi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Faycel Hamani: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Najwa Nacef: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Haykel Hachlef: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Meha Khalladi: Ministère de la santé.
Chapitre 04 : Lait et produits de la laiterie; œufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs
<ul style="list-style-type: none">– Hafedh Marrakchi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Faycel Hamani: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Najwa Nacef: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Haykel Hachlef: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Wassila Gzara : Ministère de la santé.
Chapitre 05 : Autres produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs
<ul style="list-style-type: none">– Hafedh Marrakchi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Faycel Hamani: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Najwa Nacef: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Haykel Hachlef: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.
Section II
Produits du règne végétal
Chapitre 06 : Plantes vivantes et produits de la floriculture
<ul style="list-style-type: none">– Abdelfattah Said: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Fathia Helali: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Imed Jaouadi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Ahlem Guerhazi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Sabri Essayes: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.
Chapitre 07 : Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires
<ul style="list-style-type: none">– Abdelfattah Said: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Fathia Helali: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Imed Jaouadi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Ahlem Guerhazi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.– Sabri Essayes: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.

Chapitre 08 : Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons
<ul style="list-style-type: none"> - Slim Ben Guiza: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Fathia Helali: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Imed Jaouadi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Ahlem Guerhazi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Sabri Essayes: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.
Chapitre 09 : Café, thé, maté et épices
<ul style="list-style-type: none"> - Fathia Helali: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Imed Jaouadi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Ahlem Guerhazi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Sabri Essayes: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Chokri Boukhdhir : Ministère de la santé.
Chapitre10 : Céréales
<ul style="list-style-type: none"> - Fathia Helali: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Imed Jaouadi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Ahlem Guerhazi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Sabri Essayes: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Chokri Boukhdhir : Ministère de la santé.
Chapitre 11 : Produits de la minoterie ; malt ; amidons et féculés ; inuline ; gluten de froment
<ul style="list-style-type: none"> - Fathia Helali: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Imed Jaouadi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Ahlem Guerhazi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Sabri Essayes: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Chokri Boukhdhir : Ministère de la santé.
Chapitre 12 : Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers; plantes industrielles ou médicinales; pailles et fourrages
<ul style="list-style-type: none"> - Fathia Helali: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Imed Jaouadi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Ahlem Guerhazi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Sabri Essayes: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.
Chapitre 13 : Gommés, résines et autres sucs et extraits végétaux
<ul style="list-style-type: none"> - Fathia Helali: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Imed Jaouadi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Ahlem Guerhazi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Sabri Essayes: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.
Chapitre 14 : Matières à tresser et autres produits d'origine végétale, non dénommés ni compris ailleurs
<ul style="list-style-type: none"> - Fathia Helali: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Imed Jaouadi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Ahlem Guerhazi: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Sabri Essayes: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.

Section III Graisses et huiles animales ou végétales ; produits de leur Dissociation ; graisses alimentaires élaborées ; cires d'origine animale ou végétale
Chapitre 15 : Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale
<ul style="list-style-type: none"> - Chokri Bayoudh: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche - Narjes Mhajbi: Centre Technique de l'Agro-Alimentaire - Rana Guiloufi: Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire - Henda Jamoussi: Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire - Chiraz Amrouch : Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire - Salah Selmi : Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire - Wassila Gzara : Ministère de la santé.
Section IV Produits des industries alimentaires ; boissons, liquides alcooliques et vinaigres ; tabacs et succédanés de tabac fabriqués
Chapitre 16 : Préparations de viandes, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques
<ul style="list-style-type: none"> - Jihen Guidara: Centre Technique de l'Agro-Alimentaire - Sana Jaballah: Centre Technique de l'Agro-Alimentaire - Rana Guiloufi: Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire - Henda Jamoussi: Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire - Chiraz Amrouch : Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire - Salah Selmi : Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire - Ahmed Ryadh Kammoun : Ministère de la santé.
Chapitre 17 : Sucres et sucreries
<ul style="list-style-type: none"> - Rana Guiloufi: Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire - Henda Jamoussi: Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire - Chiraz Amrouch : Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire - Salah Selmi : Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire
Chapitre 18 : Cacao et ses préparations
<ul style="list-style-type: none"> - Rania Bani : Centre Technique de l'Agro-Alimentaire - Emna Jelassi Kammoun : Centre Technique de l'Agro-Alimentaire - Rana Guiloufi: Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire - Henda Jamoussi: Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire - Chiraz Amrouch : Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire - Salah Selmi : Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire
Chapitre 19 : Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait; pâtisseries
<ul style="list-style-type: none"> - Tarek Sellami : Centre Technique de l'Agro-Alimentaire - Narjes Maslah Elhammar : Centre Technique de l'Agro-Alimentaire - Rana Guiloufi: Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire - Henda Jamoussi Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire - Chiraz Amrouch : Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire - Salah Selmi : Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire

Chapitre 20 : Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes
<ul style="list-style-type: none"> – Hela Zghidi : Centre Technique de l'Agro-Alimentaire – Jihen Guidara : Centre Technique de l'Agro-Alimentaire – Rana Guiloufi: Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire – Henda Jamoussi: Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire – Chiraz Amrouch : Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire – Salah Selmi : Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire
Chapitre 21 : Préparations alimentaires diverses
<ul style="list-style-type: none"> – Rana Guiloufi: Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire – Henda Jamoussi: Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire – Chiraz Amrouch : Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire
Chapitre 22 : Boissons, liquides alcooliques et vinaigres
<ul style="list-style-type: none"> – Mohamed Hbib Khalfaoui : Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche – Narjes Mhajbi : Centre Technique de l'Agro-Alimentaire – Sarra Rassaa : Centre Technique de l'Agro-Alimentaire – Rana Guiloufi: Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire – Henda Jamoussi: Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire – Chiraz Amrouch : Institut National « Zouhair Kallel » de Nutrition et de Technologie Alimentaire
Chapitre 23 : Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux
<ul style="list-style-type: none"> – Chokri Boukhdhir: Ministère de la santé.
Section V
Produits minéraux
Chapitre 25 : Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciments
<ul style="list-style-type: none"> – Mohamed Ben Reguaya: Centre Technique des Matériaux de Construction de la Céramique et du Verre – Mohamed Taher Ouertatani : Centre Technique des Matériaux de Construction de la Céramique et du Verre
Section VI
Produits des industries chimiques ou des industries connexes
Chapitre 28 : Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments radioactifs, de métaux des terres rares ou d'isotopes
<ul style="list-style-type: none"> – Marouen Bel Hadj Yahya : Centre Technique de la Chimie
Chapitre 29 : Produits chimiques organiques
<ul style="list-style-type: none"> – Marouen Bel Hadj Yahya : Centre Technique de la Chimie
Chapitre 30 : Produits pharmaceutiques
<ul style="list-style-type: none"> – Marouen Bel Hadj Yahya : Centre Technique de la Chimie – Abdelkader Missaoui : Centre Technique de la Chimie – Naima Ben Hdid : Centre Technique de la Chimie – Maher Essouri : Centre Technique de la Chimie – Soumaya Miled : Unité de la pharmacie et du médicament – Olfa Ben Smida : Unité de la pharmacie et du médicament – Hafidha Oukbi : Unité de la pharmacie et du médicament – compétence partielle pour les positions tarifaires 30.03 et 30.04 du Système Harmonisé. – Imen Ezzamni : compétence partielle pour les positions tarifaires 30.03 et 30.04 du Système Harmonisé.

Chapitre 31: Engrais
<ul style="list-style-type: none"> - Taoufik Sboui : Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche - Abdelkader Missaoui : Centre Technique de la Chimie
Chapitre 32 : Extraits tannants ou tinctoriaux; tanins et leurs dérivés; pigments et autres matières colorantes; peintures et vernis; mastics; encres
<ul style="list-style-type: none"> - Aymen Nakib : Centre Technique de la Chimie - Yosra Klai : Centre Technique de la Chimie
Chapitre 33 : Huiles essentielles et résinoïdes ; produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparations cosmétiques
<ul style="list-style-type: none"> - Rachid Ezzamouri : Centre Technique de la Chimie
Chapitre 34 : Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, préparations lubrifiantes, cires artificielles, cires préparées, produits d'entretien, bougies et articles similaires, pâtes à modeler, « cires pour l'art dentaire » et compositions pour l'art dentaire à base de plâtre
<ul style="list-style-type: none"> - Rachid Ezzamouri : Centre Technique de la Chimie
Chapitre 35 : Matières albuminoïdes ; produits à base d'amidons ou de féculs modifiés; colles; enzymes
<ul style="list-style-type: none"> - Marouen Bel Hadj Yahya : Centre Technique de la Chimie - Yosra Klai: Centre Technique de la Chimie
Chapitre 36 : Poudres et explosifs; articles de pyrotechnie; allumettes; alliages pyrophoriques; matières inflammables
<ul style="list-style-type: none"> - Brahim Ellabdi : Ministère de la défense nationale - Bechir Fitouri : Ministère de la défense nationale - Ahmad Salem Beloussif : Ministère de l'Intérieur – compétence partielle : Explosifs
Chapitre 38 : Produits divers des industries chimiques
<ul style="list-style-type: none"> - Tarek Ezzarii : Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche - Aymen Nakib : Centre Technique de la Chimie - Emna Helmi : Direction de l'hygiène du milieu et de la protection de l'environnement - compétence partielle pour la position tarifaire 38.08 du Système Harmonisé - Ines Eddakhli : Direction de l'hygiène du milieu et de la protection de l'environnement - compétence partielle pour la position tarifaire 38.08 du Système Harmonisé - Hssen Chammam : Direction de l'hygiène du milieu et de la protection de l'environnement - compétence partielle pour la position tarifaire 38.08 du Système Harmonisé - Asma Helal : Direction de l'hygiène du milieu et de la protection de l'environnement - compétence partielle pour la position tarifaire 38.08 du Système Harmonisé
Section VII
Matières plastiques et ouvrages en ces matières ; caoutchouc et ouvrages en caoutchouc
Chapitre 39 : Matières plastiques et ouvrages en ces matières
<ul style="list-style-type: none"> - Abdelkader Missaoui : Centre Technique de la Chimie - Souheil Ben Ftima : Centre Technique de la Chimie
Chapitre 40 : Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc
<ul style="list-style-type: none"> - Abdelkader Missaoui : Centre Technique de la Chimie - Souheil Ben Ftima : Centre Technique de la Chimie

Section VIII Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières ; articles de bourrellerie ou de sellerie ; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires ; ouvrages en boyaux
Chapitre 41 : Peaux (autres que les pelleteries) et cuirs
<ul style="list-style-type: none"> – Abir Ksouri : Centre National du Cuir et de la Chaussure – Hedi Hammami : Centre National du Cuir et de la Chaussure – Kamel Torkhani : Centre National du Cuir et de la Chaussure – Aroua Abbassi : Centre National du Cuir et de la Chaussure
Chapitre 42 : Ouvrages en cuir; articles de bourrellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires ; ouvrages en boyaux
<ul style="list-style-type: none"> – Elyes Kortass : Centre National du Cuir et de la Chaussure – Hedi Hammami : Centre National du Cuir et de la Chaussure – Sarra Trabelsi : Centre National du Cuir et de la Chaussure – Zouhour Hannachi : Centre National du Cuir et de la Chaussure – Laila Meslati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 42.02 du Système Harmonisé – Soukaina Manai : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 42.02 du Système Harmonisé – Hassen Doghri : Office National de l'Artisanat - compétence partielle - Artisanat- pour la position tarifaire 42.02 du Système Harmonisé – Zeineb Zormati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 42.02 du Système Harmonisé
Chapitre 43 : Pelleteries et fourrures; pelleteries factices
<ul style="list-style-type: none"> – Abir Ksouri : Centre National du Cuir et de la Chaussure – Hedi Hammami : Centre National du Cuir et de la Chaussure – Kamel Torkhani : Centre National du Cuir et de la Chaussure – Aroua Abbassi : Centre National du Cuir et de la Chaussure
Section IX Bois, charbon de bois et ouvrages en bois ; liège et ouvrages en Liège ; ouvrages de sparterie ou de vannerie
Chapitre 44 : Bois, charbon de bois et ouvrages en bois
<ul style="list-style-type: none"> – Fathiya Helali: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. – Lassaad Madhioub : Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. – Mongi Hadj Ahmed : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Walid Mendili : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Mohamed Mehdi Rezgani : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Mohamed Amine Jaraya : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Habib Mansour : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Manel Rouis : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Chaouki Maghribi : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Ahmed Soltani : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Leila Meslati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 44.14 et 44.19 du Système Harmonisé. – Soukaina Manai : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 44.14 et 44.19 du Système Harmonisé. – Hassen Doghri : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 44.14 et 44.19 du Système Harmonisé. – Zeineb Zormati : compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 44.14 et 44.19 du Système Harmonisé.

Chapitre 45 : Liège et ouvrages en liège
<ul style="list-style-type: none"> – Fathiya Helali: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. – Lassaad Madhioub : Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. – Najib Albouchi : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Walid Mendili : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Mohamed Amine Jaraya : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Habib Mansour : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Manel Rouis : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Chaouki Maghribi : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement
Chapitre 46 : Ouvrages de sparterie ou de vannerie
<ul style="list-style-type: none"> – Fathiya Helali: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. – Lassaad Madhioub : Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. – Walid Mendili : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Mohamed Amine Jaraya : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Habib Mansour : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Manel Rouis : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Chaouki Maghribi : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Ahmed Soltani : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Leila Meslati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 46.02 du Système Harmonisé – Soukaina Manai : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 46.02 du Système Harmonisé – Hassen Doghri : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 46.02 du Système Harmonisé – Zeineb Zormati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 46.02 du Système Harmonisé
Section X
Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques ; papier ou carton à recycler (déchets et rebuts) ; papier et carton et ses applications
Chapitre 47 : Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier ou carton à recycler (déchets et rebuts)
<ul style="list-style-type: none"> – Om El Khir Lassoued : Centre Technique de l'Emballage et du Conditionnement – Saida Belgueyed : Centre Technique de l'Emballage et du Conditionnement
Chapitre 48 : Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton
<ul style="list-style-type: none"> – Jalel Horrich : Centre Technique de l'Emballage et du Conditionnement – Om El Khir Lassoued : Centre Technique de l'Emballage et du Conditionnement – Mohamed Ghatghout : Centre Technique de l'Emballage et du Conditionnement
Chapitre 49 : Produits de l'édition, de la presse ou des autres industries graphiques; textes manuscrits ou dactylographiés et plans
<ul style="list-style-type: none"> – Lotfi Abdeljaoued : Ministère des affaires culturelles – Jalel Horrich : Centre Technique de l'Emballage et du Conditionnement

Section XI
Matières textiles et ouvrages en ces matières
Chapitre 50 : Soie
<ul style="list-style-type: none"> – Saber Ben Kilani- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises – Mohsen Missaoui- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises – Mourad El Hakim : Centre Technique de Textile – Hedia Blanco : Centre Technique de Textile – Yassine Hamdi : Centre Technique de Textile – Slim Jamoussi : Centre Technique de Textile
Chapitre 51 : Laine, poils fins ou grossiers; fils et tissus de crin
<ul style="list-style-type: none"> – Saber Ben Kilani- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises – Mohsen Missaoui- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises – Mourad El Hakim : Centre Technique de Textile – Hedia Blanco : Centre Technique de Textile – Yassine Hamdi : Centre Technique de Textile – Slim Jamoussi : Centre Technique de Textile
Chapitre 52 : Coton
<ul style="list-style-type: none"> – Saber Ben Kilani- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises – Mohsen Missaoui- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises – Mourad El Hakim : Centre Technique de Textile – Hedia Blanco : Centre Technique de Textile – Yassine Hamdi : Centre Technique de Textile – Slim Jamoussi : Centre Technique de Textile
Chapitre 53 : Autres fibres textiles végétales; fils de papier et tissus de fils de papier
<ul style="list-style-type: none"> – Saber Ben Kilani- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises – Mohsen Missaoui- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises – Mourad El Hakim : Centre Technique de Textile – Hedia Blanco : Centre Technique de Textile – Yassine Hamdi : Centre Technique de Textile – Slim Jamoussi : Centre Technique de Textile
Chapitre 54 : Filaments synthétiques ou artificiels; lames et formes similaires en matières textiles synthétiques ou artificielles.
<ul style="list-style-type: none"> – Saber Ben Kilani- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises – Mohsen Missaoui- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises – Mourad El Hakim : Centre Technique de Textile – Hedia Blanco : Centre Technique de Textile – Yassine Hamdi : Centre Technique de Textile – Slim Jamoussi : Centre Technique de Textile
Chapitre 55 : Fibres synthétiques ou artificielles discontinues
<ul style="list-style-type: none"> – Saber Ben Kilani- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises – Mohsen Missaoui- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises – Mourad El Hakim : Centre Technique de Textile – Hedia Blanco : Centre Technique de Textile – Yassine Hamdi : Centre Technique de Textile – Slim Jamoussi : Centre Technique de Textile

Chapitre 56 : Ouates, feutres et non tissés; fils spéciaux; ficelles, cordes et cordages; articles de corderie
<ul style="list-style-type: none"> - Saber Ben Kilani- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises - Mohsen Missaoui- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises - Mourad El Hakim : Centre Technique de Textile - Hedia Blanco : Centre Technique de Textile - Yassine Hamdi : Centre Technique de Textile - Slim Jamoussi : Centre Technique de Textile
Chapitre 57 : Tapis et autres revêtements du sol en matières textiles
<ul style="list-style-type: none"> - Saber Ben Kilani- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises - Mohsen Missaoui- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises - Mourad El Hakim : Centre Technique de Textile - Hedia Blanco : Centre Technique de Textile - Yassine Hamdi : Centre Technique de Textile - Slim Jamoussi : Centre Technique de Textile - Leila Meslati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 57.01, 57.02 et 57.03 du Système Harmonisé - Soukaina Manai : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 57.01, 57.02 et 57.03 du Système Harmonisé - Hassen Doghri : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 57.01, 57.02 et 57.03 du Système Harmonisé - Zeineb Zormati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 57.01, 57.02 et 57.03 du Système Harmonisé
Chapitre 58 : Tissus spéciaux; surfaces textiles touffetées ; dentelles ; tapisseries ; passementeries ; broderies
<ul style="list-style-type: none"> - Saber Ben Kilani- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises - Mohsen Missaoui- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises - Mourad El Hakim : Centre Technique de Textile - Hedia Blanco : Centre Technique de Textile - Yassine Hamdi : Centre Technique de Textile - Slim Jamoussi : Centre Technique de Textile - Leila Meslati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 58.06 et 58.08 du Système Harmonisé - Soukaina Manai : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 58.06 et 58.08 du Système Harmonisé - Hassen Doghri : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 58.06 et 58.08 du Système Harmonisé - Zeineb Zormati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 58.06 et 58.08 du Système Harmonisé
Chapitre 59 : Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés; articles techniques en matières textiles
<ul style="list-style-type: none"> - Saber Ben Kilani- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises - Mohsen Missaoui- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises - Mourad El Hakim : Centre Technique de Textile - Hedia Blanco : Centre Technique de Textile - Yassine Hamdi : Centre Technique de Textile - Slim Jamoussi : Centre Technique de Textile

Chapitre 60 : Etoffes de bonneterie
<ul style="list-style-type: none"> – Saber Ben Kilani- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises – Mohsen Missaoui- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises – Mourad El Hakim : Centre Technique de Textile – Hedia Blanco : Centre Technique de Textile – Yassine Hamdi : Centre Technique de Textile – Slim Jamoussi : Centre Technique de Textile
Chapitre 61 : Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie
<ul style="list-style-type: none"> – Saber Ben Kilani- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises – Mohsen Missaoui- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises – Mourad El Hakim : Centre Technique de Textile – Hedia Blanco : Centre Technique de Textile – Yassine Hamdi : Centre Technique de Textile – Slim Jamoussi : Centre Technique de Textile
Chapitre 62 : Vêtements et accessoires de vêtement, autres qu'en bonneterie
<ul style="list-style-type: none"> – Saber Ben Kilani- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises – Mohsen Missaoui- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises – Mourad El Hakim : Centre Technique de Textile – Hedia Blanco : Centre Technique de Textile – Yassine Hamdi : Centre Technique de Textile – Slim Jamoussi : Centre Technique de Textile – Leila Meslati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 62.01, 62.02 et 62.11 du Système Harmonisé – Soukaina Manai : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 62.01, 62.02 et 62.11 du Système Harmonisé – Hassen Doghri : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 62.01, 62.02 et 62.11 du Système Harmonisé – Zeineb Zormati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 62.01, 62.02 et 62.11 du Système Harmonisé
Chapitre 63 : Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperie et chiffons
<ul style="list-style-type: none"> – Saber Ben Kilani- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises – Mohsen Missaoui- Ministère de l'industrie, des petites et moyennes entreprises – Mourad El Hakim : Centre Technique de Textile – Hedia Blanco : Centre Technique de Textile – Yassine Hamdi : Centre Technique de Textile – Slim Jamoussi : Centre Technique de Textile – Leila Meslati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 63.02 du Système Harmonisé – Soukaina Manai : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 63.02 du Système Harmonisé – Hassen Doghri : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 63.02 du Système Harmonisé – Zeineb Zormati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 63.02 du Système Harmonisé

<p>Section XII</p> <p>Chaussures, coiffures, parapluies, parasols, cannes, fouets, cravaches et leurs parties ; plumes apprêtées et articles en plumes ; fleurs artificielles ; ouvrages en cheveux</p>
<p>Chapitre 64 : Chaussures, guêtres et articles analogues ; parties de ces objets</p>
<ul style="list-style-type: none"> – Elyes kortass : Centre National du Cuir et de la Chaussure – Hedi Hammami : Centre National du Cuir et de la Chaussure – Sarra Trabelsi : Centre National du Cuir et de la Chaussure – Zouhour Hannachi : Centre National du Cuir et de la Chaussure – Leila Meslati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 64.02 du Système Harmonisé – Soukaina Manai : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 64.02 du Système Harmonisé – Hassen Doghri : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 64.02 du Système Harmonisé – Zeineb Zormati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 64.02 du Système Harmonisé
<p>Section XIII</p> <p>Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières Analogues ; produits céramiques ; verre et ouvrages en verre</p>
<p>Chapitre 68 : Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues</p>
<ul style="list-style-type: none"> – Mohamed Ben Reguaya: Centre Technique des Matériaux de Construction de la Céramique et du Verre – Mohamed Taher Ouertatani : Centre Technique des Matériaux de Construction de la Céramique et du Verre – Leila Meslati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 68.02 du Système Harmonisé – Soukaina Manai : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 68.02 du Système Harmonisé – Hassen Doghri : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 68.02 du Système Harmonisé – Zeineb Zormati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 68.02 du Système Harmonisé
<p>Chapitre 69 : Produits céramiques</p>
<ul style="list-style-type: none"> – Mahmoud Chaabane : Centre Technique des Matériaux de Construction de la Céramique et du Verre – Elhem Issaoui : Centre Technique des Matériaux de Construction de la Céramique et du Verre – Leila Meslati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 69.12 du Système Harmonisé – Soukaina Manai : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 69.12 du Système Harmonisé – Hassen Doghri : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 69.12 du Système Harmonisé – Zeineb Zormati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 69.12 du Système Harmonisé

Chapitre 70 : Verre et ouvrages en verre
<ul style="list-style-type: none"> – Mahmoud Chaabane : Centre Technique des Matériaux de Construction de la Céramique et du Verre – Elhem Issaoui : Centre Technique des Matériaux de Construction de la Céramique et du Verre – Leila Meslati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 70.13 du Système Harmonisé – Soukaina Manai : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 70.13 du Système Harmonisé – Hassen Doghri : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 70.13 du Système Harmonisé – Zeineb Zormati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 70.13 du Système Harmonisé
Section XV MÉTAUX COMMUNS ET OUVRAGES EN CES MÉTAUX
Chapitre 72 : Fonte, fer et acier
<ul style="list-style-type: none"> – Kais Bouaziz : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques – Youssef Khalfallah : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques
Chapitre 73 : Ouvrages en fonte, fer ou acier
<ul style="list-style-type: none"> – Kais Bouaziz : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques – Youssef Khalfallah : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques – Leila Meslati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 73.25 et 73.26 du Système Harmonisé – Soukaina Manai : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 73.25 et 73.26 du Système Harmonisé – Hassen Doghri : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 73.25 et 73.26 du Système Harmonisé – Zeineb Zormati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 73.25 et 73.26 du Système Harmonisé
Chapitre 74 : Cuivre et ouvrages en cuivre
<ul style="list-style-type: none"> – Kais Bouaziz : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques – Youssef Khalfallah : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques – Leila Meslati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 74.18 et 74.19 du Système Harmonisé – Soukaina Manai : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 74.18 et 74.19 du Système Harmonisé – Hassen Doghri : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 74.18 et 74.19 du Système Harmonisé – Zeineb Zormati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 74.18 et 74.19 du Système Harmonisé
Chapitre 75 : Nickel et ouvrages en nickel
<ul style="list-style-type: none"> – Kais Bouaziz : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques – Youssef Khalfallah : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques

Chapitre 76 : Aluminium et ouvrages en aluminium
<ul style="list-style-type: none"> – Kais Bouaziz : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques – Youssef Khalfallah : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques
Chapitre 78 : Plomb et ouvrages en plomb
<ul style="list-style-type: none"> – Kais Bouaziz : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques – Youssef Khalfallah : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques
Chapitre 79 : Zinc et ouvrages en zinc
<ul style="list-style-type: none"> – Kais Bouaziz : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques – Youssef Khalfallah : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques
Chapitre 80 : Etain et ouvrages en étain
<ul style="list-style-type: none"> – Kais Bouaziz : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques – Youssef Khalfallah : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques
Chapitre 81 : Autres métaux communs; cermets; ouvrages en ces matières
<ul style="list-style-type: none"> – Kais Bouaziz : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques – Youssef Khalfallah : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques
Chapitre 82 : Outils et outillage, articles de coutellerie et couverts de table, en métaux communs; parties de ces articles, en métaux communs
<ul style="list-style-type: none"> – Kais Bouaziz : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques – Youssef Khalfallah : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques
Chapitre 83 : Ouvrages divers en métaux communs
<ul style="list-style-type: none"> – Kais Bouaziz : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques – Youssef Khalfallah : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques
Section XVI
Machines et appareils, matériel électrique et leurs parties ; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, et parties et accessoires de ces appareils
Chapitre 84 : Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils
<ul style="list-style-type: none"> – Kamel Raouine : Ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique- compétence partielle pour les positions tarifaires 84.70, 84.71, 84.72 et 84.73 du Système Harmonisé – Dhafer Turki : Ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique- compétence partielle pour les positions tarifaires 84.70, 84.71, 84.72 et 84.73 du Système Harmonisé – Abderrazak Ben Ali : Ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique- compétence partielle pour les positions tarifaires 84.70, 84.71, 84.72 et 84.73 du Système Harmonisé – Abdelkarim Chammem : Ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique- compétence partielle pour les positions tarifaires 84.70, 84.71, 84.72 et 84.73 du Système Harmonisé – Tarek Tabka : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques – Marouen Sbai : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques

Chapitre 85 : Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, et parties et accessoires de ces appareils
<ul style="list-style-type: none"> – Wajih Turki : Ministère de la défense nationale compétence partielle pour la position tarifaire 85.17 du Système Harmonisé. – Mohamed Kbida : Ministère de la défense nationale compétence partielle pour la position tarifaire 85.17 du Système Harmonisé. – Mondher Albouchi : Ministère de la défense nationale compétence partielle pour la position tarifaire 85.26 du Système Harmonisé. – Kamel Raouine : Ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique- compétence partielle pour les positions tarifaires 85.17 et 85.23 du Système Harmonisé. – Dhafer Turki : Ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique- compétence partielle pour les positions tarifaires 85.17 et 85.23 du Système Harmonisé. – Abderrazak Ben Ali : Ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique- compétence partielle pour les positions tarifaires 85.17 et 85.23 du Système Harmonisé. – Abdelkarim Chammem : Ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique- compétence partielle pour les positions tarifaires 85.17 et 85.23 du Système Harmonisé. – Tarek Tabka : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques – Marouen Sbai : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques
Section XVII Matériel de transport
Chapitre 86 : Véhicules et matériel pour voies ferrées ou similaires et leurs parties; appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation pour voies de communications
<ul style="list-style-type: none"> – Hatem Farhat : Ministère du Transport – Nizar Salaani : Ministère du Transport
Chapitre 87 : Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires
<ul style="list-style-type: none"> – Faouzene Hassine : Ministère du Transport – Walid Zommit : Ministère du Transport
Chapitre 88 : Les aéronefs et les vaisseaux spatiaux et leurs parties
<ul style="list-style-type: none"> – Hassen Hfeidh : Ministère du Transport – Nizar Kouki : Ministère du Transport
Chapitre 89 : Navigation maritime ou fluviale
<ul style="list-style-type: none"> – Mohamed Lotfi Jemmal : Ministère du Transport – Faycel Baghdadi : Ministère du Transport – Lazher Saidi : Ministère du Transport – Mohamed Faycel Allani : Ministère du Transport
Section XVIII Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision ; instruments et appareils médico-chirurgicaux ; horlogerie ; instruments de musique ; parties et accessoires de ces instruments ou appareils
Chapitre 90 : Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision ; instruments et appareils médico-chirurgicaux ; parties et accessoires de ces instruments ou appareils
<ul style="list-style-type: none"> – Tarek Tabka : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques – Marouen Sbai : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques

Chapitre 91 : Horlogerie
<ul style="list-style-type: none"> – Tarek Tabka : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques – Marouen Sbai : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques
Chapitre 92 : Instruments de musique ; parties et accessoires de ces instruments
<ul style="list-style-type: none"> – Sofienne Feki : Ministère des affaires culturelles. – Radhi Sioud : Ministère des affaires culturelles. – Leila Meslati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 92.02, 92.05, 92.06 et 92.08 du Système Harmonisé. – Soukaina Manai : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 92.02, 92.05, 92.06 et 92.08 du Système Harmonisé. – Hassen Doghri : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 92.02, 92.05, 92.06 et 92.08 du Système Harmonisé. – Zeineb Zormati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 92.02, 92.05, 92.06 et 92.08 du Système Harmonisé.
Section XIX
Armes, munitions et leurs parties et accessoires
Chapitre 93 : Armes, munitions et leurs parties et accessoires
<ul style="list-style-type: none"> – Adel Magroun : Ministère de la défense nationale - compétence partielle- les armes. – Kamel Rjab : Ministère de la défense nationale - compétence partielle- les armes. – Brahim Ellabdi : Ministère de la défense nationale - compétence partielle- les munitions. – Bechir Elfitouri : Ministère de la défense nationale - compétence partielle- les munitions. – Sami Tayeb Elarbi : Ministère de l'intérieur – compétence partielle- les armes. – Ahmed Khairedine Salouaj : Ministère de l'intérieur – compétence partielle- les armes. – Aymen Moncef Naji : Ministère de l'intérieur – compétence partielle- les armes.
Section XX
Marchandises et produits divers
Chapitre 94 : Meubles; mobilier médico-chirurgical ; articles de literie et similaires; appareils d'éclairage non dénommés ni compris ailleurs ; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires ; constructions préfabriquées
<ul style="list-style-type: none"> – Monji Hadj Ahmed : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Walid Mendili : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Mohamed Mahdi Rezgani : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Mohamed Amine Jaraya : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Habib Mansour : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Manel Rouis : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Chaouki Maghribi : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Ahmed Soltani : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement – Wiem Hmidi : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement

**Chapitre 95 : Jouets, jeux, articles pour divertissements
ou pour sports ; leurs parties et accessoires**

- Tarek Tabka : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques
- Marouen Sbai : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques
- Leila Meslati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 95.03 du Système Harmonisé
- Soukaina Manai : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 95.03 du Système Harmonisé
- Hassen Doghri : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 95.03 du Système Harmonisé
- Zeineb Zormati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour la position tarifaire 95.03 du Système Harmonisé

Chapitre 96 : Ouvrages divers

- Tarek Tabka : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques
- Marouen Sbai : Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques
- Leila Meslati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 96.01 et 96.02 du Système Harmonisé
- Soukaina Manai : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 96.01 et 96.02 du Système Harmonisé
- Hassen Doghri : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat- pour les positions tarifaires 96.01 et 96.02 du Système Harmonisé
- Zeineb Zormati : Office National de l'Artisanat - compétence partielle- Artisanat pour les positions tarifaires 96.01 et 96.02 du Système Harmonisé

Section XXI

Objets d'art, de collection ou d'antiquité

Chapitre 97 : Objets d'art, de collection ou d'antiquité

- Samah Habbachi : Ministère des affaires culturelles - compétence partielle- Les œuvres d'art.
- Nasreddine Frahti : Ministère des affaires culturelles - compétence partielle- Les œuvres d'art.
- Monia Adili : Ministère des affaires culturelles